

*junctus, ripas excedens, grave damnum populis intulit, muros Lugdunensis civitatis aliqua ex parte subvertit* (1). Voilà absolument tout ce que nous avons d'authentique sur les désastres de Lyon dans cette circonstance. La dernière particularité, la destruction d'une partie des murs semble prouver que les eaux s'élevèrent alors à une grande hauteur, car il y a apparence que ces murs étaient d'une certaine force. Mais nous ne connaissons pas assez l'enceinte de Lyon à cette époque, pour être à même de juger à quelle portion de la ville basse s'étendit l'inondation. Tout ce qu'on dit à ce sujet ne saurait former que de simples conjectures, notamment l'assertion de Ménestrier, que les eaux du Rhône et celles de la Saône se réunirent alors vers Saint-Nizier (2). De semblables détails ne peuvent se fonder que sur des données topographiques appartenant à une époque postérieure, qui peut-être ne seraient nullement applicables à celle dont il s'agit.

Quant à ce qu'ont ajouté Paradin, Rubys et autres, des bateaux allant dans les rues, des eaux passant sur les ponts et les maisons basses, des poissons nageant sur les arbres » où les oyseaux se souloyent percher », des frais immenses qu'il fallut faire pour enlever la vase des caves et des maisons, enfin des habitants effrayés se sauvant à Fourvière, à Saint-Just, à Saint-Sébastien ; une partie de ces détails peuvent être vraisemblables ; mais comme ils sont dépourvus de tout témoignage historique qui en garantirait la réalité, on ne doit les regarder que comme des ornements destinés à embellir un récit qui aurait paru trop simple, comme des amplifications d'écoliers, ou tout au plus de rhéteurs.

Il y avait cependant assez de circonstances réelles dans les désastres de notre malheureuse patrie, car ceux que j'ai rappelés n'en furent pas le terme. Sans parler des dissensions et des guerres entre

nation classique, dont la première mention a été faite par César (*Bell. Gall.*, I, 12). Le nom qu'elle porte aujourd'hui était en usage depuis longtemps à l'époque de saint Grégoire, car Ammien Marcellin avait dit (XV, 11) : *Aravin quam Saucenam appellant*.

(1) *Hist. Franc.*, loc. laud.

(2) *Hist. de Lyon*, pag. 208.